# Au quotidien - Development #132

# Stockage des comptes inactifs

25 juin 2010 09:40 - Victor Claudet

Statut:	Fermé	Début:	25 juin 2010
Priorité:	Normal	Echéance:	
Assigné à:		% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0:00 heure
Version cible:			
Patch proposed:		Planning:	

## Description

Dans le cadre de la législation CNIL, la loi prévoit que les comptes utilisateurs ne peuvent être conservés plus d'un certains temps en cas d'inactivité.

(l'Ao de Roman su isière y fait mention)

Dans l'administration il faudrait donc prévoir, dans la partie compte utilisateur sans doute, un paramétrage qui prévoit :

1) le paramétrage d'une durée de validité d'un compte.

2) l'envoi d'un email (dans un délai paramétrable avant échéance) pour prévenir de la suppression prochaine du compte, le rappel des identifiants et mdp et un lien vers la page de login.

3) la suppression des comptes qui ont une ancienneté superieure a durrée de vie + 1

### Historique

### #1 - 25 juin 2010 10:12 - Frédéric Péters

- Statut changé de Nouveau à Fermé

Dans http://.../admin/settings/identification/password/identities , il y déjà deux options :

- Avertir des comptes inutilisés après ce nombre de jours
- Supprimer les comptes inutilisés après ce nombre de jours

Et dans les paramètres de courriels, il y a "Avertissement à propos d'un compte inutilisé" et "Notification de la suppression d'un compte inutilisé".

Ça me semble correspondre à la demande.